



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **10 décembre 2018**

Délibération n° 2018-3252

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Délégation des aides à la pierre 2015-2020 - Avenant n° 5 à la convention cadre de délégation pour l'année 2018 - Recette supplémentaire de l'Etat pour la dotation parc public

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Le Faou

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 20 novembre 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 12 décembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Basdereff, Beauteemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Hugué, Mme Iehl, M. Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Barral (pouvoir à M. Crimier), Bernard (pouvoir à M. Sannino), Chabrier (pouvoir à Mme Belaziz), Barret (pouvoir à M. Cohen), Mme Berra (pouvoir à Mme Nachury), MM. Denis (pouvoir à Mme Frier), Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

Conseil du 10 décembre 2018**Délibération n° 2018-3252**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

objet : **Délégation des aides à la pierre 2015-2020 - Avenant n° 5 à la convention cadre de délégation pour l'année 2018 - Recette supplémentaire de l'Etat pour la dotation parc public**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 novembre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération du Conseil n° 2018-2757 du 27 avril 2018, la Métropole de Lyon a approuvé l'avenant n° 4 à la convention cadre de délégation de compétence en matière d'aides au logement entre l'Etat et la Métropole, pour la période 2015-2020, avec une individualisation totale d'autorisation de programme de 37 700 000 €.

Dans ce cadre, l'Etat a alloué à la Métropole, pour l'année 2018, une enveloppe prévisionnelle de droits à engagements de 12 038 953 €, pour le financement des opérations de logement locatif social, avec un objectif global de réalisation de 4 010 logements (dont 2 610 logements à financer : 1 210 logements en prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) et 1 400 logements en prêt locatif à usage social (PLUS)).

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan quinquennal pour le "logement d'abord" et la lutte contre le sans-abrisme (2018-2022), le programme PLAI adaptés, développé par le gouvernement, a comme objectif de proposer une offre de logements aux niveaux de loyers et charges très maîtrisés destinés à des ménages fragiles, rencontrant des difficultés économiques et sociales importantes. Ce programme est ouvert aux bailleurs sociaux et aux maîtres d'ouvrage agréés en maîtrise d'ouvrage d'insertion, et permet de financer des projets adaptés aux caractéristiques des ménages précités. Ces logements doivent faire l'objet d'une gestion locative adaptée aux besoins des occupants, au-delà de l'effort sur le loyer et les charges.

Le Conseil d'administration du fonds national des aides à la pierre (FNAP) du 21 septembre 2018 a validé ce programme et la répartition entre régions de la dotation nationale 2018 (12 000 000 €, dont 2 000 000 € en réserve nationale) et de l'objectif associé (979 PLAI adaptés). Pour la région Auvergne-Rhône-Alpes, la dotation PLAI adaptée pour 2018 s'élève à près de 1 200 000 €, pour un objectif de 127 logements.

Pour la Métropole, les fonds délégués pour le financement des PLAI adaptés s'élèveraient en 2018 à un maximum de 590 580 €. Cette enveloppe supplémentaire de droits à engagements porte l'enveloppe déléguée par l'Etat à 12 629 533 €. Ces crédits délégués ne sont pas fongibles avec le reste de l'enveloppe et devront faire l'objet d'un suivi spécifique. Les projets seront examinés dans le cadre de l'Instance du protocole de l'habitat spécifique (IPHS) et seront financés suivant les barèmes en vigueur.

Il est demandé au Conseil de valider la proposition d'avenant n° 5 à la convention cadre de délégation de compétence en matière d'aides au logement entre l'Etat et la Métropole, pour intégrer ces crédits spécifiques non fongibles pour le financement des PLAI adaptés, résultants d'appels à projets gérés au niveau local ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve l'avenant n° 5 à la convention cadre de délégation de compétence en matière d'aides au logement entre l'Etat et la Métropole pour la période 2015-2020.

2° - Arrête le montant de la dotation prévisionnelle de droits à engagements supplémentaires, mis à disposition par l'Etat à la Métropole, dans le cadre de la délégation de compétence en matière d'aides au logement, à un montant maximum de 590 580 €.

3° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

4° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P14 - Soutien au logement social, pour un montant maximum de 590 580 € TTC en recettes, à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

- 200 000 € en 2019,
- 390 580 € en 2020,

sur l'opération n° OP14O5527 aide à la pierre - logement social 2018.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 12 629 533 € en recettes.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 12 décembre 2018.